



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 janvier 2009

Le Conseil municipal de la commune de BROU s'est réuni en séance ordinaire à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, maire.

Présents : M. MASSON maire, M. KIBLOFF 1^{er} adjoint, Mme SARRAZIN 2^{ème} adjointe, M. CAILLARD 3^{ème} adjoint, M. COTTEREAU 4^{ème} adjoint, Mme THIRARD 5^{ème} adjointe, M. PELLETIER 6^{ème} adjoint, Mme SALIN 7^{ème} adjointe, Mme RICHE 8^{ème} adjointe, M. BERNARD, Mme GASSELIN, M. RESTEGUE, Mme PILON, M. POYAT, M. GENTY, M. GRANGER, Mme PLU, M. MONACO, Mme VOUZELAUD, Mme HUET-CAILLARD, M. DEBAT, Mme FOUSSARD.

Absente représentée : Mme LESIEUR (pouvoir à Mme PILON).

Absents non représentés : Melle WALUSINSKI, Mme GROSCLAUDE, M. LALLET.

Secrétaire de séance : M. GENTY.

En préambule à l'étude de l'ordre du jour, M. le maire présente ses vœux à l'ensemble du Conseil et demande à l'assemblée d'avoir une pensée toute particulière pour M. NACKA, décédé récemment, qui figurait sur la liste « *BROU Demain – Une équipe proche de vous* » aux dernières élections municipales. Le Conseil municipal adresse ses condoléances à sa famille.

I - Demande de subventions FDAiC 2009

Le Conseil général, dans sa séance du 17 novembre 2008, a arrêté la liste des projets éligibles pour 2009 au titre du F D A i C ainsi que les taux de références et les plafonds correspondants.

La date limite de transmission des demandes de subventions des communes a été fixée au 19 janvier 2009.

M. le maire propose, conformément aux prévisions du débat d'orientation budgétaire, de solliciter au titre du FDAiC 2009 une subvention pour les travaux suivants :

<i>Projet</i>	<i>Coût H.T.</i>	<i>Taux</i>	<i>Subvention</i>
Voirie 2009	117.423,50 €	25 % (115.000 €)	28.750,00 €
Acquisition / Installation parc multi sports couvert	186.413,00 €	20 % (150.000 €)	30.000,00 €
Construction abri voyageurs / cyclos	8.000,00 €	30 %	2.400,00 €
Sécurité piétons – rue de la Chevalerie	15.806,70 €	50 %	7.903,35 €

Commentaires :

- Les travaux de voirie communale sont essentiellement des travaux de trottoirs, reportés lors du programme 2008, pour permettre la réfection des chaussées rue Valadier et rue du Perche dans le cadre de l'opération « cœur de bourg ».
- Le parc multisports est un projet développé avec l'aide du Conseil municipal jeunes qui pourrait être installé derrière l'école « Jules Verne », près du parking de l'abreuvoir. Il serait mis à la disposition de la population et des écoles. Sa couverture a été souhaitée par les enseignants pour un usage plus fréquent et pratique.
La subvention possible de 20 % est calculée sur un montant de travaux plafonné à : 150.000 Euros hors taxes.
- De nombreux lycéens qui empruntent le car à destination des lycées de Châteaudun, viennent en vélo ou cyclomoteurs. Le projet pour lequel la subvention est sollicitée permettra d'installer un abri voyageurs et un abri cyclo rue Valadier, à l'arrêt de car actuel.
- Enfin le dernier projet consiste à sécuriser l'entrée et la sortie de l'école Saint-Paul rue de la Chevalerie. Ainsi, après l'avenue du Général de Gaulle, la rue de Châteaudun, la rue du Perche, toutes les sorties d'écoles de la commune bénéficieront d'un aménagement routier sécurisant pour les piétons.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

II - Demandes de subventions DGE 2009

Le règlement départemental d'attributions des subventions au titre de la DGE 2009 a été arrêté.

Ont été fixées les catégories de travaux prioritaires et les fourchettes de taux applicables. Les communes ont jusqu'au 30 janvier 2009 pour présenter leurs dossiers de demandes de subventions dans le cadre défini par la commission d'élus.

Sachant que les demandes sont limitées à deux dossiers par collectivité, M. le maire propose, conformément aux prévisions du débat d'orientation budgétaire, de solliciter une subvention au titre de la D G E 2009 pour les travaux suivants :

<i>Projet</i>	<i>Coût H.T.</i>	<i>Taux</i>	<i>Subvention</i>
Acquisition / Installation parc multi sports couvert	186.413,00 €	20 %	37.282,60 €
Aménagement de bâtiments à caractère touristique	585.000,00 €	20 % (450.000 €)	90.000,00 €

Commentaires :

- Parc multisports : idem demande de subvention au titre du FDAIC.
- L'aménagement de bâtiments à caractère touristique concerne la première phase des travaux de réaménagement de la base de loisirs qui pourrait bénéficier en plus des 40 % de la Région, de 20 % de l'Etat.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

III - Demandes de subventions au titre du Fonds départemental de péréquation

Chaque année la commune réalise des travaux ou acquisitions qui, non subventionnés par ailleurs ou partiellement, sont éligibles au Fonds départemental de péréquation.

Afin de permettre le dépôt, auprès du Conseil général, des demandes de subventions au fur et à mesure de la réalisation des travaux ou acquisitions, il convient de prendre une délibération générale autorisant le maire à procéder ainsi, pour l'année 2009.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

M. MASSON rappelle que le Fonds de péréquation est alimenté par les droits de mutation qui étaient en hausse ces dernières années, permettant ainsi de porter le contingent maximum accordable aux communes à 56.000 €uros, contre 28.000 €uros auparavant. Vu les circonstances de crise actuelles dans l'immobilier, peut-être peut-on s'attendre à une révision à la baisse dans les années à venir.

IV - Délégation du maire – Compte rendu

En conformité avec les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, M. le maire informe les membres du Conseil qu'il a réalisé, dans le cadre de sa délégation générale, et après consultation de huit organismes bancaires (dont cinq réponses sont parvenues en mairie) un emprunt prévu au budget, d'un montant de : 312.000 €uros auprès de la Caisse d'Epargne – sur quinze ans, au taux fixe de 4,53 % (meilleur taux).

INFORMATIONS DIVERSES

✎ M. MASSON :

- **donne** lecture de remerciements reçus en mairie, soit pour des subventions allouées, soit pour les « bons cadeaux » accordés par le CCAS.
- **informe** le Conseil municipal de la visite de M. le président de la Région à Brou, pour une visite de l'entreprise GREPA.
- **rappelle** que cette année les vœux du maire auront lieu sous le passage au fil de l'eau, autour d'un vin chaud.

TOUR DE TABLE

- **Monsieur KIBLOFF** rend compte de l'assemblée générale de Harmonie, au cours de laquelle la municipalité fut remerciée pour ses subventions. Il rapporte le souhait des membres de l'Harmonie qui aimeraient voir plus d'élus lors de leurs concerts.
- **Monsieur RESTEGUE** informe que les vœux de la communauté de communes auront lieu le mardi 20 janvier prochain à 18 heures.
- **Monsieur CAILLARD** donne des informations sur l'état d'avancement du projet du Syndicat Intercommunal Brou – Bullou – Yèvres (SIBBY) de nouvelle station d'épuration.

Fin de séance : 21 heures 20